



Plan de lutte contre les violences scolaires

publié le 04/10/2019

Descriptif :

Circulaire n° 2019-122 du 3 septembre 2019 - Prévention et prise en charge des violences en milieu scolaire

Sommaire :

- Plan de lutte contre les violences scolaires
-

● Plan de lutte contre les violences scolaires

○ Consulter la circulaire sur le site de l'Education Nationale n° 2019-122 du 3 septembre 2019

▶ Plan de lutte contre les violences scolaires - BO [↗](#)

○ Consulter le décret du 30 août 2019

Décret n° 2019-909 du 30 août 2019 relatif à la faculté pour l'autorité académique d'inscrire dans une classe relais un élève ayant fait l'objet d'une exclusion définitive d'un établissement scolaire du second degré relevant du ministère chargé de l'éducation nationale :

▶ Décret n° 2019-909 du 30 août 2019 [↗](#)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.